

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011 A LE CHESNE

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Régis CABADET ; Francis CANNAUX ; Bruno CHARBONNIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Lionel GAUVIN ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique HARBOUT ; Christian HULOT ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Dominique PHILIPPOTEAUX ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Jean-Marie REVILLION ; Alain RICKAL ; Francis SIGNORET ; Wilfried TARNOWSKI ; Luc VAUCHE ; Erol VAUCHEL

**Représenté :**

Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT ;  
Madame Anne SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON ;  
Madame Mireille TOUZELET donne pouvoir de vote à M. DEGLAIRE ;  
Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme BUSQUET ;  
Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. CANNAUX ;  
Monsieur Jean-Pierre BOSCHAT donne pouvoir de vote à Mme JACQUET ;  
Monsieur Patrick BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MOUTON ;  
Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE ;  
Monsieur Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à M. DECORNE ;  
Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à Mme CAMBIER-JONVAL ;  
Monsieur Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir de vote à M. MATHIAS ;  
Monsieur Gildas THIEBAULT donne pouvoir de vote à Mme DEVER.

**Absents excusés :** *Mesdames* Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Ghislaine GATE ; Annie LECAMUS ; Agnès MERCIER ; Anne SEMBENI ; Mireille TOUZELET ; Christine NOIRET-RICHET ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Régis BARRE ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Joël CARRE ; Eladio CERRAJERO ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Marc LAMPSON ; Didier LANGE ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Michel MAYEUX ; Jean-Yves PIC ; Thierry RENAUX ; Jean-Yves STEPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY.

**Absents non excusés :** *Mesdames* Isabelle BECHARD ; Régine BRUSA ; Marie-Hélène FOURCART ; Marie-Françoise GEILLE ; Marie-Josée BLONDELET ; *Messieurs* Thierry CHARTIER ; Gilles COLSON ; Maurice CREUWELS ; Pierre DEFORGES ; Bernard DUPONCHEEL ; René FRANCAERT ; Michel FRANCLLET ; Damien GEORGES ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Pierre LELARGE ; Jean-Paul MAILLART ; Pascal MARBAQUE ; Michel MICHAUX ; Christian MIELCAREK ; Christian NOIZET ; André OUDIN ; Patrick PARIS ; Georges PINCON ; Jean Louis RAGUET ; Christophe RAILLOT ; Gilbert RENARD ; Gérard SOUDANT ; Bruno VALET.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45 en remerciant l'assemblée de sa présence.

**Monsieur Philippe ETIENNE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

En préambule, le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Aménagement de la ZAC de Vouziers : autorisation de signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Vouziers pour la requalification de la route communale ;
- Piscine de Vouziers : autorisation de signature d'une convention tripartite pour l'occupation de la piscine de Vouziers ;
- Zone de développement éolien : modification de la zone de développement éolien (ZDE).

*Ces ajouts sont approuvés par l'ensemble de l'assemblée.*

## I) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 23/06/11 et 11/07/11

Monsieur SIGNORET fait lecture de la remarque écrite reçue de M. Jean Pierre CORNEILLE, Maire et délégué de la commune de Landres et saint Georges.

Page 2/20 – Partie « Schéma départemental de coopération intercommunale »

La remarque de M. CORNEILLE est complétée par la phrase suivante : « A ce titre, il demande au Président que le vote ait lieu en deux temps : l'un concernant l'extension du périmètre de la 2C2A et le second consacré à la dissolution des syndicats ».

Page 18/20 – Partie « Economie – filière Bois énergie »

La remarque de M. CORNEILLE « qui souligne l'un des éléments précédemment exposé... fragilité des sols » est complétée par la phrase suivante : « Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de volume de bois mobilisable pour remplir une telle structure car la forêt publique est déjà exploitée à son rendement maximum. Ce volume existe peut-être en forêt privée mais l'on ne peut pas contraindre les propriétaires. »

***Aucune autre remarque n'étant apportée, ces comptes rendus sont approuvés avec ces modifications, à l'unanimité.***

## II) ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ *Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*

A la suite de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 16 septembre dernier, M. SIGNORET souhaite évoquer la position de la 2C2A s'agissant du périmètre communautaire et du devenir des syndicats sur son territoire.

M. SIGNORET rappelle que les impératifs fixés au Préfet dans le cadre de la rédaction de son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale visaient une diminution de 30% des syndicats sur notre territoire.

Ces impératifs ont conduit la 2C2A à organiser trois rencontres avec les présidents de syndicats dont les objectifs consistaient à engager une réflexion sur la pertinence de ces syndicats de manière à envisager certaines suppressions, dissolutions ou fusions. Force a été de constater que les syndicats du territoire exercent une compétence de proximité et il a été difficile de respecter les impératifs posés par l'Etat. Au terme de la dernière réunion, la dissolution de cinq syndicats a été évoquée : SIVOM de Vouziers, syndicat de gestion du personnel de Grandpré et Thénorgues (sous réserve d'information concernant l'affectation du personnel), Syndicat du Routy (gestion de salle communale, il peut être géré sous forme d'association) et SIVU de création d'un pôle scolaire à Monthois.

Monsieur le Président ajoute que depuis, de nouvelles instructions sont annoncées, à savoir qu'il n'est plus nécessaire de dissoudre 30% des syndicats, le choix des objectifs étant laissé aux collectivités qui peuvent travailler à leur échelle sur les syndicats dits « non pertinents ».

M. SIGNORET rappelle également qu'un amendement à ce schéma, pour être étudié, doit être déposé par un membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le président précise que membre de la CDCI, il n'a pas encore déposé d'amendement ni sur la notion de périmètre, ni sur la suppression des syndicats.

Cependant, l'association des Maires du Département déposera un amendement globalisé incluant une liste de syndicats à supprimer, à minima.

Par ailleurs, concernant la proposition d'extension du périmètre communautaire aux cantons d'Attigny et Tourteron, les conseils municipaux des communes concernées ont tous émis un avis défavorable ; Il est donc proposé de retirer ce point de la délibération prise lors du dernier conseil et de limiter la suppression des syndicats de notre territoire aux 5 présentés précédemment

Monsieur COLIN intervient pour indiquer que le comité syndical du SIVOM de Vouziers a certes décidé de sa dissolution. Cependant, les communes concernées doivent se prononcer par délibération. Cela n'étant pas réalisé à l'heure d'aujourd'hui, il pense souhaitable de devoir attendre leur avis avant de proposer la dissolution du SIVOM de Vouziers.

Monsieur SIGNORET rappelle que la procédure de dissolution d'un syndicat est fonction de l'inscription ou non de cette dissolution dans un SDCl. Si celle-ci devait être visée dans le SDCl, les délibérations des communes ne constitueront qu'un avis simple.

Madame HAQUIN souligne également que le syndicat du Routy regroupe trois communes en s'interrogeant sur la consultation effectuée auprès d'elles pour cette dissolution.

Monsieur SIGNORET répond que le Président du syndicat du Routy n'a pas fait délibérer son comité syndical sur le schéma ce qui induit son adoption

Monsieur SIGNORET clôt le débat en résumant la teneur de la délibération :

- Suppression des syndicats se limitant à 5 pour le territoire de la 2c2a et qui fera l'objet d'un amendement porté par l'Association des Maires des Ardennes;
- Retrait de la proposition d'extension du périmètre aux cantons d'Attigny et Tourteron.

**Le Conseil de Communauté propose de se limiter à la suppression de 5 syndicats et décide de retirer la proposition d'extension du périmètre aux cantons d'Attigny et Tourteron établie dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, à l'unanimité.**

### III) FINANCES :

#### ✓ *Approbation de la convention – cadre avec le FJEP*

Considérant l'importance d'un partenariat pluri annuel entre l'association FJEP et la 2C2A dans le cadre de la conduite d'actions à caractère social sur l'ensemble du périmètre communautaire, notamment au titre du fonctionnement d'un relais d'assistantes maternelles, Monsieur FORGET indique qu'il est nécessaire de trouver une articulation juridique plus pérenne. En effet, la communauté de communes subventionne de manière de plus en plus importante le FJEP et un partenariat est rendu nécessaire pour le RAM ; c'est pourquoi, il est proposé de signer une convention cadre avec le FJEP, principe identique à celle signée avec l'association « Les Tourelles ». Cette convention fixe les objectifs généralistes du partenariat et sera complétée par une convention de moyens annuelle qui définira les actions à mettre en œuvre.

**Le conseil de communauté APPROUVE la convention cadre à signer avec l'association FJEP telle que présentée, à l'unanimité.**

#### ✓ *Versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy au titre de 2011*

Le Conseil de Communauté en date du 8 octobre 2009 a accepté le principe d'attribuer un fonds de concours à la commune de Buzancy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ce, durant 10 ans, selon un échancier dégressif.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le versement annuel fasse l'objet d'accords concordants du conseil communautaire et du conseil municipal de Buzancy.

Monsieur FORGET rappelle que lors de l'instauration de la taxe de séjour par la 2C2A, la commune de Buzancy a subi une perte de taxe ; c'est pourquoi, il avait été décidé de lui verser un fonds de concours à titre de compensation.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté, après avis du Bureau remis le 06 octobre 2011, d'accepter le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Buzancy, au titre de 2011, correspondant à la somme de 5 967,64 €.

M. COURVOISIER CLEMENT demande si un comparatif entre la taxe de séjour perçue et le fonds de concours a été étudié. Monsieur SIGNORET répond que ce point sera répondu au cours d'une prochaine commission des finances.

**Le conseil de communauté ACCEPTE le versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy d'un montant de 5 967,64 euros, au titre de 2011, à l'unanimité.**

#### IV) HABITAT :

✓ *Engagement de la 2C2A dans l'opération « Habiter mieux »*

Habiter mieux est un programme initié par l'Etat dans le cadre des Investissements d'avenir. En 7 ans, l'Etat va investir 500 millions d'euros et l'Anah, 750 millions d'euros dans ce programme. L'objectif consiste à aider 300 000 ménages à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort, en qualité de vie et en pouvoir d'achat. **Il s'agit d'atteindre au minimum 25% de gain énergétique par logement rénové.**

Une aide forfaitaire de l'Etat d'un montant minimum de 1 100 euros au titre des investissements d'avenir est versée en complément des aides aux travaux de l'Anah.

Le Conseil Général des Ardennes et la 2C2A peuvent accorder un complément à cette prime. Dans ce cas, la prime étatique est augmentée du même montant (dans la limite de 1 600 euros).

En supplément, selon le lieu de résidence, d'autres aides sont également possibles pour financer un projet de travaux. Des prêts sans intérêt « Missions Sociales » peuvent également être consentis.

La commission « Habitat, Travaux et cadre de vie » a étudié ce dossier lors de sa séance du 12 juillet dernier qui propose l'engagement dans ce dispositif avec une aide communautaire de 500 € dans les mêmes conditions de ressources que l'ANAH.

Monsieur FORGET précise que cette opération est destinée aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources. ce dispositif accompagne de la phase diagnostic thermique au projet de travaux. Sachant que le département des Ardennes va s'engager pour l'ensemble du territoire, il est proposé de majorer l'aide d'un montant maximum de 500 €.

M. SIGNORET ajoute que la 2C2A a volonté d'accompagner ce dispositif qui se lie avec notre Pole d'Excellence Rurale.

Monsieur LAHOTTE souhaite connaître le nombre de demandeurs potentiels et le montant du budget communautaire affecté à cette action.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est difficile de chiffrer les bénéficiaires potentiels rappelant que cette opération est d'envergure nationale. Monsieur FORGET informe de la réflexion menée par la commission Habitat Travaux s'agissant du budget : 50 000 € sont budgétés chaque année pour les subventions toitures et façades ; Considérant que la moitié seulement, est consommée annuellement, il est proposé d'affecter 25 000 € sur ce dispositif « Habiter Mieux ».

La proposition faite est la suivante :

- Intégrer l'opération « Habitat Mieux » dont les modalités sont identiques aux modalités de l'ANAH, ci-dessous rappelées :

Travaux de rénovation thermique dans toute habitation principale, de plus de 15 ans, éligibles sous conditions de ressources de l'ANAH.

Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 %  
Les travaux ne doivent pas commencer avec le dépôt du dossier  
Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment

- Fixer à 20 % du montant total des subventions accordées au bénéficiaire du dispositif (Hors subvention 2C2A), plafonnés à 500 €/dossier, le montant de l'aide communautaire à chaque dossier dans les mêmes conditions d'éligibilité que celle de l'ANAH
- Dégager les crédits nécessaires
- Charger le Président de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Le conseil de communauté ACCEPTE d'intégrer l'opération « Habiter mieux », à l'unanimité.**

M. SIGNORET remercie au passage toutes les commissions et les vice-présidents qui travaillent sur ces dossiers.

**V) PARC ARGONNE DECOUVERTE**

✓ *Pré-bilan de la saison*

Monsieur FORGET rappelle qu'en 2008, une analyse poussée de Nocturnia avait été effectuée. Suite à cette analyse, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un programme pluriannuel qui prend fin en 2011.

Il est donc nécessaire que le conseil de communauté fixe les futures grandes lignes afin que les services et les différentes commissions puissent y travailler pour la phase 2012 – 2015. Il est ainsi proposé :

- Le renouvellement et l'extension de la scénographie « Nocturnia »,
- La mise en valeur du village des vieux outils par un renforcement des éléments scénographiques et l'installation d'enclos pour animaux domestiques de ferme,
- La présentation de rapaces et échassiers, couplée à la réalisation d'une aire de spectacle,
- A plus long terme, la présentation de nouveaux mammifères (renard, lynx, ours)

Les nouveaux aménagements attirent de plus en plus de monde ; 2011 deviendra une nouvelle année de référence en terme de fréquentation. Aujourd'hui, il n'est plus possible de baisser les charges notamment par mutualisation des postes, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation.

Le site est devenu, en terme de fréquentation, plus régional que local (Mame – Meuse).

Le mois d'avril est en repli par rapport à 2010 ; ce qui peut s'expliquer par l'arrivée des loups, l'an passé. Les autres mois de l'année 2011 sont supérieurs. L'augmentation de fréquentation démontre que les investissements effectués sont attractifs. Faut-il arrêter d'investir ou continuer afin de maintenir l'attractivité ?

Le dernier aménagement en cours est le musée de l'outil dont l'ouverture est prévue en mars 2012.

Afin de renforcer l'attractivité de ce musée, il est proposé :

Une mise en scène grâce à des éléments audio et scénographiques, pour un montant de 31 000 € et l'intégration d'animaux domestiques (poules, lapins, poneys, chèvres, furets, ovins...) avec l'objectif de rendre vivant le musée.

Monsieur FORGET ajoute que 3 points ont été abordés en commission et en Bureau :

- \* la présentation de rapaces et d'échassiers ;
- \* des spectacles ;
- \* le renouvellement de la scénographie puisque Nocturnia va avoir 7 ans.

S'agissant des rapaces, deux options :

- Soit présentation d'un spectacle ; dans ce cas prévoir des volières de repos (6 m x 6 m x 4 m) à 40 000 € ; + 40 000 € pour l'achat d'animaux pour le spectacle.
- Soit présentation en volière : dans ce cas prévoir de grandes volières afin que les oiseaux puissent voler (8 m de haut) 3 ou 4 volières pour 100 000 €.

Le choix des animaux n'est pas encore définitif, mais il se portera sur des animaux de la faune locale.

Concernant le renouvellement de la scénographie, Monsieur FORGET indique que l'idée est de conserver les animations toujours attractives et de remplacer les autres. Le hall d'accueil laisse un grand espace disponible ; quant à la salle de projection, elle est très peu utilisée et n'est pas intégrée dans un circuit scénographique.

Monsieur le Directeur propose de garder une zone nocturne mais en la renouvelant et en reliant les 3 espaces entre eux.

Pour cela, Monsieur FORGET précise qu'il est nécessaire d'avoir recours à un architecte-scénographe. Le Bureau, lors de sa séance du 06 octobre 2011, à accepter de lancer une procédure adaptée pour le recrutement d'un architecte-scénographe. Trois ou quatre candidatures seront retenues suite à une première phase de cette procédure, puis seront mises en concurrence sur esquisse. En novembre 2013, présentation du 1<sup>er</sup> stade des nouveautés et en 2014, réception totale du projet.

Le budget prévu pour cette opération s'élève à environ 1 000 000 €; les travaux ne seront engagés qu'après avoir obtenu une certitude sur les financements. Le plan de financement prévisionnel présente un reste à charge de 250 000 € soit un subventionnement à hauteur de 75 %.

Concernant les animaux, leur intégration est prévue l'an prochain; quant à l'aire de spectacle, pour fin 2012, début 2013. Pour présenter des rapaces, il faut un agent capacitair; l'élaboration de ce dossier et sa phase d'examen prend 4 à 6 mois, ce qui mène donc à avril/mai 2012. Toutefois, il est possible d'installer les volières et d'intégrer les animaux en cours d'année.

Monsieur FORGET indique qu'il va, également, falloir étudier le foncier, car en agrandissant le PAD, un manque de terrain va se faire sentir.

Monsieur LAHOTTE demande si le montant du fonctionnement a été chiffré.

Monsieur FORGET répond qu'il sera de 3 à 4 000 € par an, comme pour les loups (coût de la nourriture). Concernant le personnel, un saisonnier peut-être recruté mais cela va poser problème à un moment donné, car il est difficile de trouver un capacitair rapace saisonnier. Il serait donc plus judicieux d'embaucher quelqu'un qui pourrait travailler, en parallèle, sur le projet « vergers » et sur Natura 2000.

Ce poste pourrait être proposé à Monsieur VILLERETTE, indique Monsieur FORGET, car il a déjà travaillé avec des rapaces quand il était en poste à Carcassonne.

Monsieur SIGNORET précise que l'objectif du renouvellement de la scénographie est de donner une nouvelle dynamique et d'améliorer le déficit. Il ajoute également, que les commissions et le bureau ont donné un avis favorable à ces nouveaux aménagements.

Il est donc demandé de se prononcer sur les points suivants :

1. **Phase animalière du musée de l'outil** : Dynamisation des présentations d'outils et développement de l'attractivité pour le jeune public par le biais de la présentation d'animaux de ferme, pour un montant de
2. **Création d'une aire de spectacle** : Accueil de prestataires extérieurs dans de bonnes conditions scéniques et réalisation de spectacles internes (notamment fauconnerie) pour un montant restant à déterminer.
3. **Aménagement de volières pour rapaces et échassiers** : pour développer l'offre sur le site et concevoir des lieux de repos pour de futurs oiseaux acteurs de nos propres spectacles pour un montant de
4. **Renouvellement et extension de la scénographie** : Remplacement du matériel vétuste suivi d'un projet de renouvellement et d'extension de la scénographie sur 2012-2014 pour un budget de 1 000 000 € HT.

**Le conseil de communauté ACCEPTE le programme d'aménagement du PAD pour 2012-2015, à l'unanimité, moins 1 voix.**

## VI) ENVIRONNEMENT

- ✓ *Attribution du marché pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire*

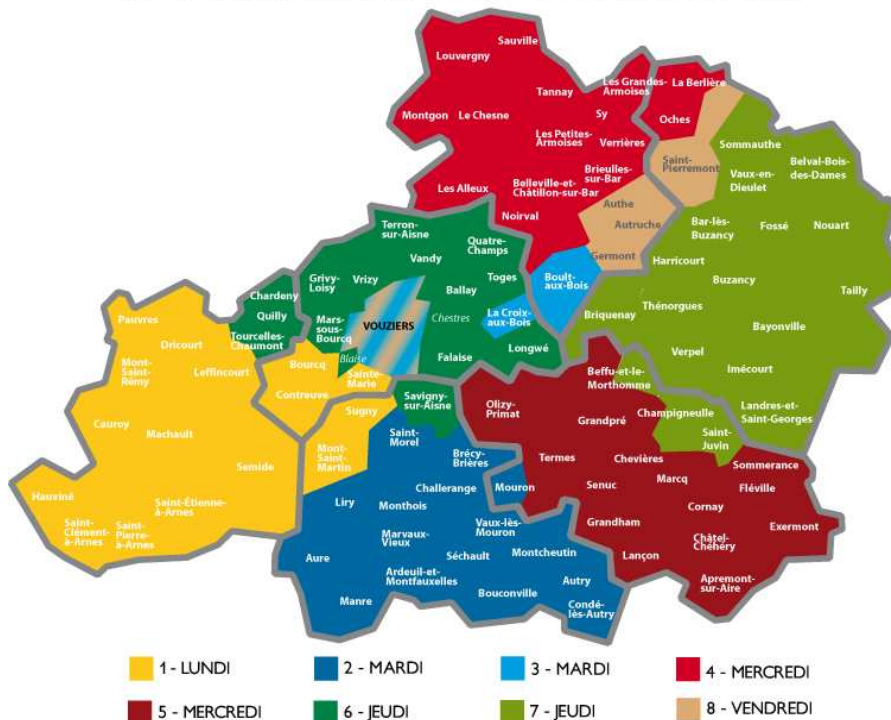
Pour information, il est indiqué que le Bureau du 6 octobre dernier a attribué le marché « fourniture de conteneurs d'apport volontaire » à la société SNN ECO pour un montant de 136 000 € HT soit 162 656 € TTC, variante de l'offre de base portant sur environ 30 conteneurs d'occasion remis à neuf et le reste en neuf.

Les candidatures non retenues sont QUADRIA SARL, COLLECTAL, UTPM réalisation SAS, ECO STOCK et TEMACO SAS.

- ✓ *Réorganisation des circuits de collecte*

**M. FORGET rappelle la décision du conseil de rationaliser les circuits de collecte. A cet effet, sachant que la société COPEL demande à être libérée de ses engagements contractuels par anticipation de la fin de ses contrats de collecte Porte à Porte OMr et CS pour le 30 juin 2012, la commission Environnement et le Bureau ont étudié la réorganisation des circuits.**

Circuits de collecte des déchets ménagers en Argonne Ardennaise



8 circuits ont été réalisés avec pour objectif une optimisation et une rationalisation de ceux-ci. (Chestres et Blaise n'étant collectés qu'une fois par semaine).

Après un travail théorique, les circuits présentés ont été validés par une mise en application sur le terrain lors de journée « test » (réalisation des circuits par un véhicule de collecte dans des conditions réelles).

Monsieur FORGET indique que des flyers sont actuellement distribués afin d'informer la population de la réorganisation des circuits de collecte à compter du 02 novembre prochain. Il souligne que même si le jour de collecte reste inchangé, les horaires peuvent varier, c'est pourquoi, il est recommandé de sortir ses ordures ménagères la veille au soir.

✓ *Point d'information sur le compostage*

Plus de 750 composteurs ont été commandés à ce jour. L'objectif de 500 composteurs fixé sur deux années (comme sur les territoires voisins : Crêtes pré ardennaises, Smictom Auvillers les Forges...) est largement dépassé et ce, en moins de 2 mois. Une révision de la convention avec l'ADEME a donc été réalisée afin de modifier les objectifs initiaux et le nombre de composteurs subventionnables (1500 composteurs).

Rappelant que le Conseil de Communauté a voté le tarif de vente, Monsieur FORGET indique que la délibération doit être précisée puisque des commandes concernent l'achat de 2, voire 3 composteurs par foyer. Monsieur COURVOISIER-CLEMENT précise que la limitation de 2 composteurs / foyer (proposition du bureau) est nécessaire mais qu'il ne faut également pas permettre la vente à d'autres tarifs au risque d'entrer en concurrence avec les entreprises locales.

M. FORGET indique néanmoins que la concurrence avec les entreprises locales pourrait d'ores et déjà être établie puisque la 2C2A propose déjà ses composteurs à prix aidé, grâce à son engagement dans le programme financé par l'ADEME. S'agissant des entreprises locales, il convient également de préciser qu'une mise en concurrence a été organisée pour retenir le prestataire fournisseur de composteurs. Par ailleurs, il convient de souligner que la qualité offerte par la 2C2A ne se trouve pas dans la grande distribution et que les contenances proposées par la 2C2A sont plus variées que dans la grande distribution.

M. COURVOISIER CLEMENT maintient que la 2C2A serait en concurrence si des composteurs étaient vendus sans subventionnement particulier.

**Après débat, le conseil de communauté fixe la limite à deux composteurs, au maximum, vendus par foyer, à l'unanimité.**

✓ *Autorisation de lancement d'un marché pour l'acquisition d'un camion de collecte 26 tonnes*  
*Suite à la redéfinition des circuits de collecte, il est nécessaire de se procurer un nouveau camion de 26 tonnes. C'est pourquoi, il est proposé de lancer un appel d'offres dans les conditions décrites ci-dessous :*

La fourniture d'un châssis nu avec cabine, la fourniture en état de marche d'une benne à ordures, d'un volume géométrique de 20 m<sup>3</sup> minimum montée sur châssis cabine mis à disposition, et la fourniture d'un système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte pour camion neuf et véhicule de remplacement  
Date limite de réponse : 3 janvier 2012

Allotissement et Critères de choix :

LOT 1 - Châssis

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10 %)

LOT 2 - Benne

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

LOT 3 – Système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

**Le conseil de communauté AUTORISE le lancement d'un marché pour l'acquisition d'un camion de collecte 26 tonnes, à l'unanimité.**

✓ *Prévention des déchets : Comité de suivi, comité de pilotage et enquête d'opinion*

*Monsieur FORGET rappelle que le programme local de prévention des déchets impose la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi. Toutefois, l'ADEME a donné de nouveaux éléments qui conduisent à reporter ces points à un prochain conseil communautaire.*

**Le conseil de communauté ACCEPTE le report de ce point, à l'unanimité.**

✓ *Etat d'avancement sur le dossier « Vergers »*

Le projet « Vergers » a reçu un accord de principe en conseil de communauté en date du 29 juin 2010. Cet accord, obtenu sur la base d'un plan de financement prévisionnel, était lié au positionnement des différents financeurs sollicités pour la mise en œuvre de ce programme, Etat, Europe, Région Champagne-Ardenne et Département des Ardennes.

A l'heure actuelle, la démarche scientifique a été validée par les financeurs. L'Europe, l'Etat et la Région subventionneront ce dossier mais d'une façon différente que celle présentée dans le plan de financement prévisionnel. Il est donc nécessaire que le Conseil de Communauté valide le nouveau budget.

M. FORGET rappelle ce projet d'aménagement du territoire.

Constat établi :

- Disparition des vergers ;
- Raréfaction de la faune sauvage ;
- Perte du savoir-faire (arbres fruitiers) ;
- Sensibilisation au public.

Propositions d'actions :

- Plantation d'arbres fruitiers ;
- Restauration des vergers existants ;
- Projet de vergers communaux.

Ce projet se décline en 2 actions divisées en 9 mesures, réparties sur 3 ans.

Action 1 : Les vergers des particuliers et la faune auxiliaire

1.1 : La plantation d'arbres fruitiers

1.2 : La rénovation par la taille

1.3 : Favoriser la faune auxiliaire



- 1.4 : La coordination de l'opération
- 1.5 : Les formations des particuliers
- Action 2 : La valorisation pédagogique et scientifique
  - 2.1 : Les vergers communaux
  - 2.2 : Les animations scolaires
  - 2.3 : Les études scientifiques
  - 2.4 : La mallette informative

Présentation des plans de financement :

Le plan initial affichait un montant total sur les 3 années de 522 008 TTC avec un reste à charge pour la 2C2A de 47 869 €.

Aujourd'hui, les financeurs se positionnent différemment :

- Le Département ne se positionne sur aucune mesure.
- L'Europe et l'Etat n'apportent pas leur soutien aux particuliers
- La Région subventionne les particuliers par application d'un taux de subvention de 40 % sur la part prise en charge par la 2C2A,
- Concernant les études scientifiques, les financeurs ne subventionnent pas les nichoirs. L'Etat et l'Europe ne financent pas le dvd inclus dans la mallette informative.

Impact pour la 2c2a sur les 3 ans :

Mesure 1.1, 1.2 et 1.3 divisé par 3, soit 8 358 € à la charge de la 2c2a.

Sur la totalité, 73 443 € sont à la charge de la 2c2a sur 3 ans au lieu de 49 000 € prévus dans le plan de financement initial, soit environ 25 000 € par an.

Monsieur FORGET indique que sur les 3 premières mesures, un budget maximal est arrêté, il ne sera engagé qu'une première tranche correspondant à un tiers des objectifs globaux. Si besoin est, le conseil communautaire sera sollicité à nouveau, ultérieurement.

Les modifications sont présentées ci-après :

- *Mesures 1.1, 1.2 et 1.3 destinés au soutien à la plantation et à la rénovation de vergers pour les particuliers :*

*Participation accordée par la région Champagne Ardenne sur la base de 40 % de subvention à mobiliser sur la fraction prise en charge par la 2C2A.*

Mesures	Budget prévisionnel Global sur les 3 années du projet	Subvention accordée par la 2C2A aux particuliers	Première tranche engagée	Subvention 2C2A	Subvention régionale
1.1 Plantation	111 000 € TTC	20 % dans la limite de 5 €/plan	1 000 arbres	(5€ X 1000 arbres * 60%) 3000 €	(5€ X 1000 arbres * 40%) 2000 €
1.2 Rénovation	50 000 € TTC	20 % dans la limite de 10 € / arbre rénové	330 arbres taillés	(10€ X 330 arbres * 60%) 1 980 €	(10€ X 330 arbres * 40%) 1 320 €
1.3 Faune Auxiliaire	42 050 € TTC	20 % dans la limite de 5 € / équipement	560 équipements	(5€ X 560 arbres * 60%) 1680 €	(5€ X 560 arbres * 40%) 1120 €

- *Mesures 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, et 2.4 destinés à la coordination, à la formation, aux études scientifiques, à l'animation scolaire et à la sensibilisation*

Mesures	Budget Prévisionnel Global sur les 3 années du programme	Participation Etat	Participation Europe FEDER	Participation Régionale	2C2A

1.4 Coordination	93 200 €	27,714 % soit 25 829 €	27,714 % soit 25 829 €	20 % soit 18 640 €	24,57 % soit 22 901 €
1.5 Formations	1 800 €	27,714 % soit 499 €	27,714 % soit 499 €	20 % soit 360 €	24,55 € soit 442 €
2.1 Vergers Communaux	33 090 €	27,714 % soit 9 171 €	27,714 % soit 9 171 €	20 % soit 6 618 €	24,57 % soit 8 131 €
2.2 Animations Scolaires	48 283 €	27,714 % soit 13 381 €	27,714 % soit 13 381 €	20 % soit 9 657 €	24,57 % soit 11 864 €
2.3 Etudes Scientifiques	64 700 €	27,714 % 17 931 €	27,714 % 17 931 €	20 % soit 12 940 €	24,57 % soit 15 898 €
2.4 Malette informative	27 000 €	27,714 % soit 7 483 €	27,714 % soit 7 483 €	20 % soit 5 400 €	24,57 % soit 6 634 €
<b>TOTAUX</b>		<b>74 293 €</b>	<b>74 293 €</b>	<b>53 615 €</b>	<b>65 871 €</b>

Madame HAQUIN s'interroge sur les objectifs de l'opération : préservation des variétés ou augmentation des productions ?

Monsieur FORGET répond que cette opération comporte des objectifs multiples : L'intérêt est de travailler sur le patrimoine local en le redynamisant, soit en incitant à la plantation en privilégiant les variétés locales soit en favorisant la formation à la taille pour relancer les vergers existants. D'autre part, l'originalité de ce projet consiste en la sauvegarde de la faune associée puisque des études vont être menées visant à déterminer l'impact de ces vergers sur la faune ; Par ailleurs, l'opération mobilise des savoir-faire locaux et les associations du territoire (Producteurs locaux, ass. Renard, Cerfe, Maison de la Nature) ; Un volet animation permettra de valoriser et sensibiliser un public scolaire avec l'objectif de diffuser la mallette sur le territoire national.

Par ailleurs, concernant l'utilisation des productions, Monsieur FORGET, indique qu'actuellement la 2c2a envisage ce programme pluriannuel pour 3 ans. A l'issue de cette période, il conviendra d'analyser les résultats et de réfléchir, éventuellement à la valorisation des productions locales.

**Le conseil de communauté VALIDE le nouveau plan de financement, à l'unanimité, moins 15 abstentions.**

#### VII) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PAYS

- ✓ *Prise de compétence « Relais d'Assistants maternelles » : Validation du nouveau plan de financement, modalités de fonctionnement et de gestion, autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse, création d'un emploi d'animateur*

Le Conseil de Communauté lors de sa séance du 23 juin dernier a proposé le transfert de la compétence « Création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles » au sein de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ». Les communes du territoire ont donc été invitées à en délibérer.

La procédure de consultation courait jusqu'au 5 octobre 2011.

Mademoiselle LEBRUN, chargée du Pays, indique que le transfert de compétence est acté sous réserve que les mairies aient bien envoyé leur délibération en Sous-Préfecture.

La prise de compétence par la 2c2a sera donc effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Modalité de fonctionnement et de gestion

Dans la perspective où la prise de compétence serait validée : reprise du fonctionnement par la 2C2A.

#### Ambitions :

Renforcement et pérennisation du service par l'extension des horaires et du nombre d'activité proposé

- Bilan que présente le FJEP pour 2011 montre que le temps consacré par Julie Petit a dépassé le ½ ETP prévu au départ.

Renforcement de la qualité du service par la présence de 2 animateurs pour certains temps d'activité

- permet un accueil de meilleure qualité en cas d'une participation importante (secteur de Machault, par exemple)
- de pouvoir envisager des activités adaptées à l'âge des enfants participants.

Collaboration forte avec le FJEP, dont les compétences sur ce point sont indiscutables, tant au niveau des temps d'animation que sur les questions de gestion, d'organisation et d'évolution du service.

#### Optimisation des financements, CAF et MSA

Dans l'objectif d'optimiser les financements et de doter la 2C2A de compétences en interne permettant un accompagnement technique et humain pour les communes en réflexion et/ou montage de projets autour de la Petite Enfance. Coordination des politiques locales et veille prospective.

Ces ambitions nous amènent à vous proposer une évolution du RAM vers une co-animation.

Il s'agit, pour le FJEP, de participer tant à l'animation du RAM que d'être force de proposition quant au fonctionnement et à l'évolution du service.

En terme de mise en œuvre, la programmation proposée est la suivante :

#### Année 2012 : année de transition

- > Participation du FJEP à hauteur de 0,5 ETP
- > Engagement de la 2C2A à hauteur de 0,7 ETP

(+0,3 ETP en coordination des politiques locales)

#### Année 2013 et 2014 :

- > Participation du FJEP à hauteur de 0,4 ETP
- > Engagement de la 2C2A à hauteur de 0,7 ETP

> Cela se traduit par la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le FJEP (convention cadre + convention de moyens annuelle)

#### Plan de financement prévisionnel :

D'abord le volet fonctionnement, il est souligné une nette augmentation entre 2011 et 2012.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les ambitions fixées visent à augmenter et renforcer le service passant de 0,5 ETP à 1,2 ETP pour 2012, impactant l'enveloppe réservée aux intervenants extérieurs (dont le FJEP) et les charges patronales.

De plus, l'année 2012 est envisagée comme une année de transition => dès 2013, le tps d'intervention du FJEP affecté au RAM diminue légèrement => baisse de la subvention versée au FJEP (de 14 000 à 11 200 €)

Par ailleurs sur ce volet fonctionnement, le reste à charge pour la 2C2A n'est que de 27 000 € => financement à hauteur de 80 %.

A noter qu'il s'agit d'une fourchette haute pour le volet dépenses et d'une fourchette basse pour le volet recettes.

#### Pour le volet investissement :

Pas d'investissements présentés en 2011 dans le projet du FJEP

1 env. importante pour 2012 => A ce jour, le FJEP utilise son minibus, mais celui-ci est de plus en plus sollicité et cela est parfois problématique. Il s'agit de parer à l'éventualité d'achat d'un véhicule dédié au service.

On retrouve également un env. réservée à l'achat d'un équipement de base : tapis d'éveil, jeux, caisses de rangement, toboggan...

A partir de 2013, il s'agit de compléter ou remplacer le parc constitué

En terme de financement > 2012 : Contrat de Pays pour le véhicule + fonds propres CAF.

2013 : Fonds propres CAF

A noter que la possibilité de financement sur ce que la CAF appelle ses fonds propres est hors CEJ et sous réserve de passage en c° ad hoc.

=> Financement à hauteur de 80 % avec un reste à charge à hauteur de 7000 €

#### Sur le volet coordination :

Au niveau du financement du poste de l'agent 2C2A, la CAF nous demande de bien distinguer la part réservée à l'animation du RAM et la part réservée à la coordination, soit 30% de l'ETP, représentant environ 9000 € / an.

Sur ce point la CAF prend en charge 55 % du montant limité à 15% total du CEJ, soit environ 8756 € avec 5 000 € la 1ère année (55% de 9 000€) et le solde l'année suivante : 55% de 9 000 € mais plafonné à 8756 € - 5000 €

Ci-dessous, les plans de financement pour le fonctionnement, l'investissement et la coordination.

RAM- VOLET FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT RAM	
2011 (Année 1) Fonctionnement 2011 FJEP	24 530 €
<i>Charges courantes</i>	5 620 €
<i>Formation</i>	1 000 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	2 000 €
<i>Charges patronales</i>	15 910 €
2012 (Année 2)	48 200 €
<i>Charges courantes</i>	6 700 €
<i>Formation</i>	1 500 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	19 000 €
<i>Charges patronales</i>	21 000 €
2013 (Année 3)	45 605 €
<i>Charges courantes</i>	6 868 €
<i>Formation</i>	1 538 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	16 200 €
<i>Charges patronales</i>	21 000 €
2014 (Année 4)	45 815 €
<i>Charges courantes</i>	7 039 €
<i>Formation</i>	1 576 €
<i>Prestataires extérieurs</i>	16 200 €
<i>Charges patronales</i>	21 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RAM</b>	<b>164 150 €</b>

RECETTE FONCTIONNEMENT RAM	
<b>Prestation Service CAF</b>	<b>68 036,65 €</b>
2011 (Année 1) Fonctionnement FJEP	8 000,00 €
2012 (Année 2)	20 726,00 €
2013 (Année 3)	19 610,15 €
2014 (Année 4)	19 700,50 €
<b>PSEJ CAF</b>	<b>58 374,94 €</b>
2011 (Année 1) Fonctionnement FJEP	8 000,00 €
2012 (Année 2)	17 390,56 €
2013 (Année 3)	16 454,28 €
2014 (Année 4)	16 530,10 €
<b>MSA</b>	<b>11 001,99 €</b>
2011 (Année 1) Fonctionnement FJEP	1 330,00 €
2012 (Année 2)	3 338,99 €
2013 (Année 3)	3 159,22 €
2014 (Année 4)	3 173,78 €
<b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 413,58 €</b>

<b>RESTE A CHARGE 2C2A</b>	<b>26 736,54 €</b>
----------------------------	--------------------

RAM – VOLET INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT RAM	
2012 (Année 2)	30 000 €
2013 (Année 3)	2 000 €
2014 (Année 4)	2 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>34 000 €</b>

RECETTE INVESTISSEMENT RAM	
2012 (Année 2)	25 000,00 €
2013 (Année 3)	1 000,00 €
2014 (Année 4)	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT</b>	<b>27 000,00 €</b>
<b>RESTE A CHARGE DE LA 2C2A</b>	<b>7 000,00 €</b>

VOLET COORDINATION

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
2012 (Année 2)	9 000 €
2013 (Année 3)	9 000 €
2014 (Année 4)	9 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT COORD.</b>	<b>27 000 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	
2012 (Année 2)	4 950,00 €
2013 (Année 3)	3 806,24 €
2014 (Année 4)	0,00 €
<b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT COORD. POL. LOC.</b>	<b>8 756,24 €</b>
<b>RESTE A CHARGE 2C2A</b>	<b>18 243,76 €</b>

Monsieur SIGNORET propose de voter pour la validation du plan de financement, l'autorisation de signer le contrat enfant jeunesse et la création du poste d'animateur.

**Le conseil de communauté :**

**ACCEPTÉ Le plan de financement,  
AUTORISE de signer le contrat enfant jeunesse  
AUTORISE la création du poste d'animateur  
à l'unanimité.**

✓ *Fête de Pays : Détermination du concept et des objectifs*

Monsieur FORGET présente Anne PRIGENT, Chargé de développement touristique, qui remplace Lise GIRONDELOT depuis le 14 mars dernier. Elle présente le projet de Fête de Pays.

L'idée de Fête de Pays pour origine l'organisation, de 2006 à 2008, des Nocturniales au PAD qui consistaient en une fête de lancement de la saison et une fête de territoire.

En 2009, décision a été prise de scinder la fête en 2 événements bien distincts

- ◆ 1 fête centrée sur le Parc Argonne Découverte (Dernier week-end d'avril)
- ◆ 1 fête de Pays (laissée en sommeil jusqu'à maintenant)

Les objectifs sont les suivants :

- ◆ Créer du lien entre les habitants
- ◆ Encourager le sentiment d'appartenance au territoire
- ◆ Affirmer et valoriser l'identité du territoire

Cette fête serait tournée vers les habitants, vers les touristes, au rayonnement régional, voire plus large

Concept d'organisation

L'idée est de créer un événement complètement inédit en un lieu précis et qui « tourne » sur notre territoire chaque année, en juin ou juillet.

Cette fête représenterait tout le territoire aussi bien sur le plan culturel, qu'économique sans oublier l'agriculture, l'artisanat et la présence d'associations.

Groupe de travail / partenariat

Un groupe de travail mixte est créé avec des représentants du comité de direction de l'Office de Tourisme et de la commission tourisme et communication.

- ◆ Etroite collaboration avec Les Tourelles et les autres associations volontaires
- ◆ Possibilité de partenariat avec des festivals de renommée importante

Une réunion à destination des associations va être programmée courant novembre.

Mademoiselle PRIGENT présente les propositions pour l'édition 2012 :

Date et lieu : week-end du 07 et 08 juillet 2012 à Grandpré. Cette période correspond à la fin de l'année scolaire.

Organisation de 4 spectacles décentralisés avec les Tourelles ; la fête de Pays clôturant ces spectacles.

Les grandes lignes de cette fête sont :

- Un village de l'Argonne ;
- Un bal folk.
- animation avec mini-olympiades inter cantons.

Sur le territoire, beaucoup de bals populaires sont organisés ; un bal folk ne concurrencerait pas les fêtes locales qu'il pourrait y avoir à cette date.

Monsieur MATHIAS rappelle qu'une fête de ce type a eu lieu, en 2000, à Machault.

**Le conseil de communauté VALIDE le principe de la fête de Pays, à l'unanimité.**

#### VIII) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- ✓ *Transformation de l'emploi de chargée de développement touristique*

Melle Anne PRIGENT occupe l'emploi permanent de chargée de développement touristique à temps complet depuis le 14 mars 2011.

De manière à la nommer Directrice à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>) de l'Office de Tourisme de l'Argonne ardennaise, et en accord avec elle, il est proposé de modifier cet emploi de la façon suivante : Emploi permanent de chargé de développement touristique à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>).

Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la FPT des Ardennes a remis un avis favorable, sur cette modification de la durée de travail, le 14 décembre 2010 (sollicité à l'époque pour la précédente chargée de développement touristique).

**Le conseil de communauté ACCEPTE la transformation de l'emploi de chargée de développement touristique, à l'unanimité.**

- ✓ *Création d'un emploi occasionnel de technicien*

Les contraintes administratives liées à la préparation du dossier de capacitaires pour la présentation de rapaces au PAD dès la saison prochaine conduisent à proposer la création d'un emploi occasionnel de technicien, à temps complet, pour une durée de 3 mois.

Les missions confiées à cet agent pourront être complétées par la finalisation du plan de financement du projet Vergers après positionnement définitif des financeurs et par l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 pour lesquels le Conseil de Communauté a validé la maîtrise d'ouvrage.

#### Conditions d'emploi

Grade de technicien territorial, échelon 1, à temps complet

Indice brut : 325, indice majoré 310

Durée : 3 mois

**Le conseil de communauté ACCEPTE la création d'un emploi occasionnel de technicien, à l'unanimité.**

- ✓ *Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet*

Pour l'ouverture des Relais de Services Publics en avril dernier, deux agents ont été recrutés par le biais de contrats aidés (contrat d'accompagnement à l'emploi).

L'un d'entre eux a été renouvelé deux fois et arrive à échéance le 23 novembre prochain.

Sachant que la 2C2A est engagée sur cette action pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en avril 2013, il est proposé pour maintenir le service de créer un emploi permanent d'adjoint *administratif* territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet afin de nommer l'agent en question sur un CDD d'un an maximum, renouvelable.

#### Conditions d'emploi :

Grade d'adjoint *administratif* territorial de 1<sup>ère</sup> classe – Echelon 1

Indice brut : 298 Indice majoré 296  
 Temps de travail hebdomadaire : 26 heures

Monsieur LAHOTTE demande quelles sont les conséquences que cela entraîne par rapport au budget initial qui était prévu sur 3 ans.

Monsieur MATHIAS indique que cela a été prévu au budget initial.

**Le conseil de communauté ACCEPTE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, à l'unanimité.**

**IX) ECONOMIE**

- ✓ ZAC de Vouziers : Point d'information, détermination du nom de la zone, redéfinition des zonages tarifaires

La commission Economie propose le nom : « ZAC Porte de l'Argonne » pour la ZAC de Vouziers, proposition validée par le Bureau du 06 octobre dernier.

**Le conseil de communauté ACCEPTE de nommer la ZAC de Vouziers, « ZAC Porte de l'Argonne », à l'unanimité.**

Ensuite, Monsieur FORGET rappelle que le plan d'aménagement de la future ZAC a été validé par le dernier conseil de communauté et expose la nécessité de réviser les zones tarifaires, comme ci-dessous. Il ajoute Que le nombre de parcelles dans ce nouveau contexte d'aménagement a légèrement diminué.



Ventilation des prix de vente	surface totale m <sup>2</sup>	Prix de vente au m <sup>2</sup>
<b>Zone haute - Total</b>	<b>88 694,81</b>	<b>13,00 €</b>
parcelle 28	6424,99	13,00 €

parcelle 29	6561,3	13,00 €
parcelle 30	6437,6	13,00 €
parcelle 31	6722,55	13,00 €
parcelle 32	3332,54	13,00 €
parcelle 27	41491,40	13,00 €
parcelle 8	3749,46	13,00 €
parcelle 9	3963,36	13,00 €
parcelle 10	5086,69	13,00 €
parcelle 11	4924,92	13,00 €
<b>Zone moyenne - Total</b>	<b>64082,91</b>	<b>11,00 €</b>
parcelle 1	4543,14	11,00 €
parcelle 2	2928,02	11,00 €
parcelle 3	8093,3	11,00 €
parcelle 4	5148,51	11,00 €
parcelle 5	4491,05	11,00 €
parcelle 6	3200,92	11,00 €
parcelle 7	2293,81	11,00 €
parcelle 19	2889,52	11,00 €
parcelle 20	2986,89	11,00 €
parcelle 21	3951,08	11,00 €
parcelle 22	4000,08	11,00 €
parcelle 23	5207,98	11,00 €
parcelle 24	5232,54	11,00 €
parcelle 25	4556,76	11,00 €
parcelle 26	4559,31	11,00 €
<b>Zone basse - Total</b>	<b>45997,1</b>	<b>9,00 €</b>
parcelle 12	5463,85	9,00 €
parcelle 13	5448,63	9,00 €
parcelle 14	5463,06	9,00 €
parcelle 15	5610,24	9,00 €
parcelle 16	10528,46	9,00 €
parcelle 17	7339,95	9,00 €
parcelle 18	6142,91	9,00 €

Il indique que les fouilles archéologiques sont terminées et que les 250 000 € prévus dans la tranche optionnelle n'ont pas été utilisés. Toutefois, l'INRAP dispose d'un an pour remettre le compte-rendu de l'étude mais les tracés de voiries et réseaux sont libérés de toute contrainte.

**Le conseil de communauté ACCEPTE la révision des zones tarifaires de la ZAC, comme ci-dessus, à l'unanimité.**

- ✓ *Autorisation de signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Vouziers pour la requalification de la route communale*

Monsieur FORGET indique que le montant estimatif des travaux retenu est de **208 612,57 € TTC**. La Communauté de Communes effectuera toute demande de subvention relative à ce projet d'aménagement réalisé dans le cadre de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté à Vouziers. La part financière de la Ville de VOUZIERES pour la réalisation de l'aménagement est calculée sur la base du montant estimatif des travaux, déduction faite des subventions que la 2C2A pourra obtenir au titre de son projet d'aménagement de ZAC et travaux connexes, et du FCTVA. Son estimation s'établit à 85 043,62 € T.T.C

**Le conseil de communauté AUTORISE la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Vouziers pour la requalification de la route communale, à l'unanimité.**



✓ *Bâtiment d'entreprises : Choix de l'implantation*

Le Conseil de Communauté lors de sa séance du 23 juin dernier a approuvé le principe de construction d'un bâtiment à vocation de pépinières d'entreprises, sans services connexes, sur la future ZAC de Vouziers.

Le lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre a par ailleurs été autorisé de manière à définir le coût de réalisation.

Monsieur FORGET précise que les entreprises pourraient s'y installer pour un maximum de 3 années. Ce bâtiment comprendrait un bâtiment artisanal et commercial de 1000 m<sup>2</sup> et un bâtiment optionnel pour une entreprise tertiaire. En effet, une demande a été faite par une société d'éoliennes afin de s'implanter sur le territoire.

Pour répondre à la question de Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, M. FORGET précise que le bâtiment sera implanté sur la parcelle n°23 ; Sachant que cette parcelle est vendue 11€ / m<sup>2</sup>, il regrette que la 2C2A se prive d'une vente à ce tarif. En l'implantant sur une parcelle vendue à 9€, cela reviendrait moins cher à la collectivité.

Monsieur SIGNORET estime qu'il faut donner la possibilité aux jeunes entreprises de se développer, l'écart de prix étant peu important.

Il est donc proposé d'implanter le projet de bâtiments d'entreprises incluant un bâtiment à vocation de pépinière et d'un bâtiment optionnel à vocation tertiaire, sur la parcelle n°26 de la ZAC Porte de l'Argonne à Vouziers.

**Le conseil de communauté ACCEPTE l'implantation du bâtiment d'entreprises sur la parcelle n° 26 de la ZAC Porte de l'Argonne, à l'unanimité.**

Monsieur le Sous-Préfet intervient en observant une montée en puissance de la 2c2a ce dont il se réjouit. L'évolution du PAD a permis d'atteindre pratiquement 30 000 visiteurs cette année, ce qui était inattendu 3 à 4 années en arrière. Cela a conduit de réduire le déficit d'exploitation de l'équipement mais a également permis d'améliorer considérablement l'image du site. Au lendemain de ce conseil aura lieu la pose de la première pierre sur la ZAC Porte de l'Argonne et l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce projet d'aménagement va relancer l'activité et témoigne du très grand dynamisme de la 2C2A et de l'attractivité du territoire malgré une population en baisse et un déficit en terme d'infrastructures routières et ferrovières.

Monsieur le Sous-Préfet encourage les élus à poursuivre dans cette voie.

## X) QUESTIONS DIVERSES

✓ *Autorisation de signature d'une convention tripartite pour l'occupation de la piscine de Vouziers*

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour d'un précédent conseil communautaire. Mais avait dû être reportée au motif que cette convention tripartite ne faisait pas consensus entre le Club Nautique Vouzinois, la ville de Vouziers et la 2C2A.

Jusqu'à aujourd'hui, le club nautique vouzinois bénéficiait d'une gratuité. Différentes réflexions ont conduit le comité de gestion paritaire piscine à proposer une participation de 10 000 € par an, phasée comme suit :

- \* 2500 € pour la saison 2011/2012 ;
- \* 5000 € pour la saison 2012/2013 ;
- \* 7500 € pour la saison 2013/2014 ;
- \* 10 000 € pour la saison 2014/2015 ainsi que les saisons suivantes.

La clause de gratuité est la seule modification de taille de cette convention.

Monsieur MATHIAS expose avoir assisté à la dernière assemblée générale du club nautique vouzinois au cours de laquelle il a expliqué ce choix en mettant en avant le projet de centre aquatique. Le club nautique a donc décidé d'augmenter son adhésion de 15 € à compter de l'an prochain pour supporter cette charge

M. COURVOISIER CLEMENT indique que cette augmentation représente 10% du montant de l'adhésion et craint, pour les années suivantes, que cette majoration conduise à freiner la fréquentation du CNV.

**Le conseil de communauté AUTORISE la signature de la convention tripartite pour l'occupation de la piscine de Vouziers, à l'unanimité, moins 3 voix contre.**

- ✓ *Modification de la zone de développement éolien (zde)*

Suite aux évolutions technologiques, les puissances des éoliennes dont l'installation est envisagée sur le secteur Ouest de notre territoire s'avèrent beaucoup plus élevées que celles initialement envisagées.

Des modifications de puissance sont demandées par les porteurs de projet sur le secteur Ouest de la ZDE. Les perspectives d'augmentation de puissance ont été présentées aux maires des communes concernés en juin dernier qui ne s'y sont pas opposés.

Quelques adaptations des limites des zones sont aussi demandées par des porteurs de projet afin de permettre une meilleure cohérence des projets éoliens en cours.

M. FORGET en présente les impacts sur les zones :

Zones 3 et 5 : Positionnement de la société Windvision avec des éoliennes de 7,5 MgW ; 50 mats seraient répartis sur notre territoire (22) et le Junivillois

Zone 5 : Concernée par une augmentation de périmètre

Zone 4 : Sorgénia est installée sur Leffincourt et souhaite 6 éoliennes supplémentaires. Pourrait ne pas demander une augmentation de puissance mais pas de périmètre.

Zones 2 et 6 : Le développeur ne demande qu'une révision de puissance

Dans ces conditions, il est proposé :

- de modifier le contour de la ZDE sur les zones 4 (commune de Leffincourt) et 5 (commune de Hauviné)
- de modifier les puissances des zones 2, 3, 5 et 6 selon les modalités suivantes :

N°zone	Puissance maximale accordée	Puissance maximale demandée
2	12	21
3	52	160
4	50	50
5	16	100
6	10	22

Madame HAQUIN regrette de n'avoir pas eu connaissance de ces éléments avant le conseil de communauté. N'ayant par ailleurs pas été informée par son maire, et compte tenu de l'importance que représente ce point, notamment au regard des nuisances que génèrent ces installations, elle demande que ce point soit reporté.

Monsieur FORGET précise que la 2C2A n'a qu'une compétence limitée sur ce dossier, à la simple conduire d'études sur les Zones de Développement Eolien. Elle est donc naturellement à l'initiative de cette proposition de modification des périmètres et des puissances arrêtés pour notre territoire par le Préfet des Ardennes. Il ajoute que cette délibération communautaire est nécessaire pour engager une consultation des communes d'implantation concernées, qui devront en délibérer. Le projet de révision ne pourra pas être instruit par les services de l'Etat sans avoir obtenu l'accord des communes d'implantation.

Monsieur SIGNORET ajoute que la réunion avec les maires a eu lieu en juin. Et qu'il ne peut reporter ce point pour le dysfonctionnement d'un conseil municipal.

M. LAHOTTE demande si le bilan chiffré est établi pour cette modification. Monsieur SIGNORET précise qu'en terme d'IFER, cela devrait rapporter 1 million d'euros à la 2C2A, ce qui n'est pas négligeable compte tenu des projets d'investissements actuels (piscine, PAD)

**Le conseil de communauté ACCEPTE la modification de la zone de développement éolien, à l'unanimité, moins 1 abstention.**

Madame HAQUIN émet une remarque sur les délais de convocation du conseil de communauté.



M. FORGET fait part des contraintes liées au service qui obligent à travailler bien en amont de la réunion du conseil communautaire : réunions des commissions, Bureau, préparation de la note de synthèse en fonction des réunions précitées.

Monsieur SIGNORET rappelle que le lendemain a lieu la cérémonie de pose de première pierre sur la ZAC de Vouziers et l'aire d'accueil des gens du voyage. Il invite l'assemblée à s'y rendre.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance à 22h25.

Fait à Vouziers, le 04 novembre 2011

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Philippe ETIENNE